P 1.001
Lot 1
Priorité 1.1

Intitulé projet :

Commune

Aménagement global de sécurité routière

Description du projet :

La population a émis le souhait de voir se réaliser toute une série d'aménagements de sécurité routière, du plus global ou plus ponctuel.

Dans le cadre de cette fiche projet, il a été décidé de développer principalement la mise en place de dispositifs de sécurisation des déplacements lents de type trottoirs.

Les voiries concernées par les travaux d'aménagement de trottoirs sont les suivantes :

- Meix-devant-Virton :
  - N88 (rue de Gérouville et rue de Virton).
  - Rue Eaubruchet.
  - Rue de Rossart.
  - Rue de Launoy.
- Gérouville :
  - N88 (route de Meix, Grand route et rue Morette).
- Robelmont :
  - Rue Fernand Didier.
  - Rue de la Colline.
  - Rue Poncette.
  - Rue du Cimetière.
  - Rue de la Vallée des Forges.
  - Rue Pré Cathelenne.
- Berchiwé :
  - N88 (rue Fenderie).
- Houdrigny :
  - N88 (rue Yvan Gils).
- Villers-la-Loue :
  - N886 (rue du Moulin, rue du Centre et rue de Sommethonne).
  - Chemin de la Pierre Jeanne.
- Sommethonne :
  - N886 (rue Charbeau).
  - Rue Basse.

En fonction de la situation, il s'agit d'une création de trottoirs ou d'une réfection de trottoirs existants. Dans tous les cas, les trottoirs respecteront une largeur de 1,5 mètre et une pente de 2 % vers la voirie (filet d'eau). Ils seront réalisés, soit en pavés (béton), soit en enrobé (asphalte).

Les profils types suivants montrent les détails de réalisation des trottoirs.

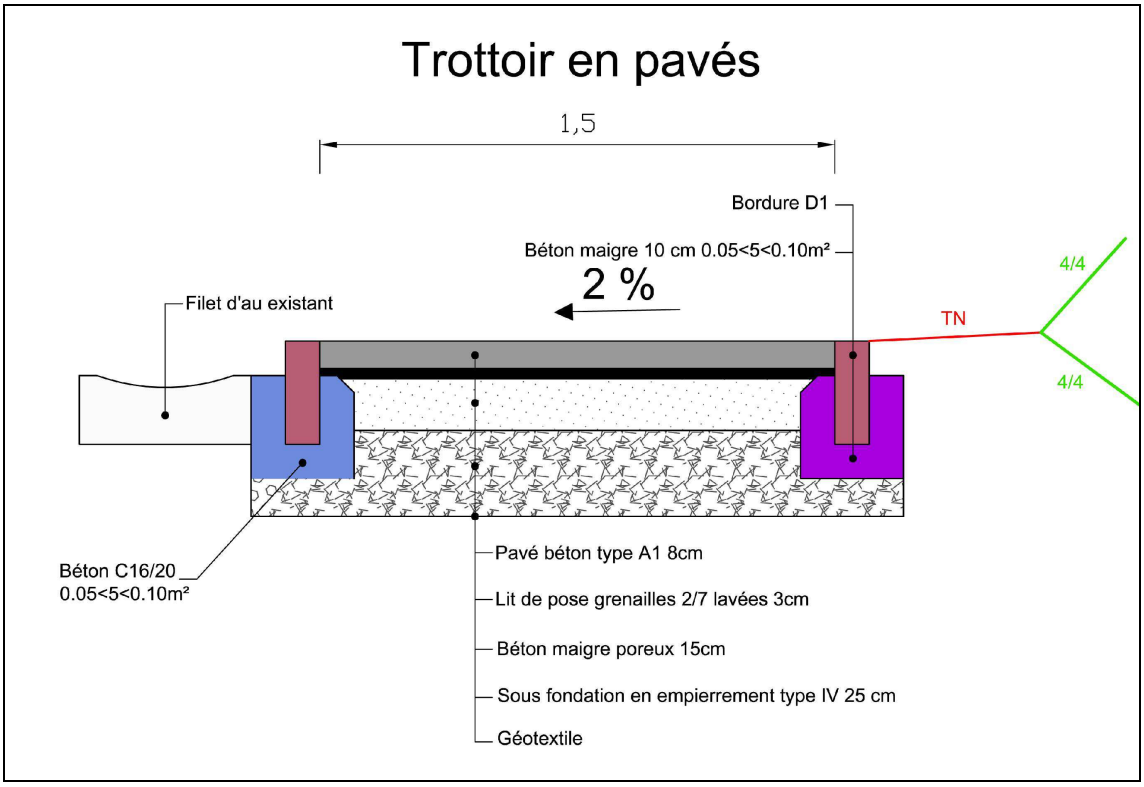

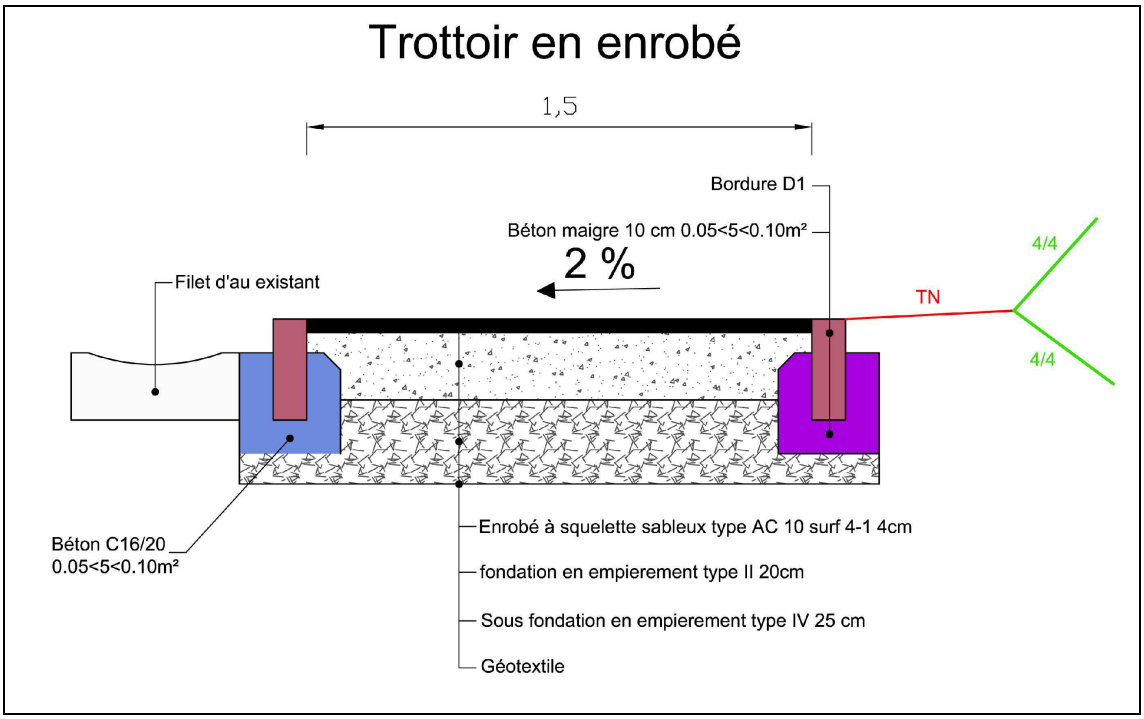

<u>Origine de la demande :</u>

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Meix-devant-Virton est traversée par plusieurs voiries régionales dont la N88. Ces traversées par des voiries d'importance entraînent un sentiment d'insécurité routière auprès des habitants, notamment pour les modes de déplacements doux.

D'autres voiries plus locales, notamment le long de nouveaux lotissements, sont également concernées par cette problématique.

La population a donc émis le souhait de mettre en place des dispositifs de sécurisation, plus spécifiquement des trottoirs le long des différentes voiries, ce qui permettra de rendre plus sécurisé les déplacements vers les points d'intérêt (écoles, commerces…) et favorisera une meilleure convivialité.

Localisation :

- Multiple

Statut au plan de secteur :

- Multiple

Statut de propriété :

- Variable en fonction du statut de la voirie (régionale ou communale)

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Concertation avec les services de la DGO1 pour les aménagements relatifs aux voiries régionales.
- Mise en place des différents aménagements sécuritaires.

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO1

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	Objectif 2	**Mettre en œuvre des solutions innovantes pour garantir un niveau de services et d'équipements satisfaisants à la population.**

Objectifs connexes

✓	**Objectif transversal**	**Amplifier les efforts déjà réalisés visant à réduire de manière perceptible l'empreinte écologique.**

Création d'emplois envisagée :

- Néant

Estimation globale du coût :

- Meix-devant-Virton : 1.003.561 € TVAC (pavés bétons) ou 757.913 € TVAC (asphalte)
- Gérouville : 289.715 € TVAC (pavés bétons) ou 218.800 € TVAC (asphalte)
- Robelmont : 638.255 € TVAC (pavés bétons) ou 482.692 € TVAC (asphalte)
- Berchiwé : 98.532 € TVAC (pavés bétons) ou 74.414 € TVAC (asphalte)
- Houdrigny : 102.944 € TVAC (pavés bétons) ou 77.746 € TVAC (asphalte)
- Villers-la-Loue : 236.184 € TVAC (pavés bétons) ou 178.372 € TVAC (asphalte)
- Sommethonne : 402.660 € TVAC (pavés bétons) ou 304.098 € TVAC (asphalte)

- **TOTAL : 2.771.851 € TVAC (pavés bétons) ou 2.094.035 € TVAC (asphalte)**

Origines du financement :

Le projet pourra être financé via différentes sources de subventionnement à déterminer au cas par cas. Le développement rural pourrait éventuellement être sollicité si les aménagements sécuritaires sont intégrés dans des projets globaux d'aménagements de convivialité.

Programme de réalisation :

- A déterminer lors de la mise en œuvre des différents aménagements et des opportunités qui se présenteront.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Certaines voiries concernées par les aménagements sont gérées par les services de la DGO1. Une concertation avec cette administration sera donc nécessaire.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Listing des endroits à sécuriser

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire

Impacts du projet :

Social	Environnement	Economie	Culture
★★En améliorant la convivialité dans les villages, les liens sociaux entre habitants sont également renforcés	★★Le renforcement des modes doux permet de contribuer à la réduction de l'utilisation de la voiture		★★Le projet permet d'améliorer la convivialité à l'intérieur des villages

Le projet participe…… au volet …… du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation

Indicateur	Source	Cible
Sentiment de sécurité des riverains	Commune – Enquête	80 % des riverains satisfaits des travaux de sécurisation

Annexe(s) :

- Plan de situation